

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000172-141

DATE : 13 février 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE ALAIN BOLDOC, J.C.S.

DANIEL LEPAGE, domicilié et résidant au 56, rue du Verglas, Rimouski, province de Québec, district de Rimouski, G5N 5X3

Demandeur

c.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC, ayant son siège au 333, boulevard Jean-Lesage, Québec, province de Québec, district de Québec, G1K 8J6

Et

ASSOCIATION DES INTERVENANTS EN DÉPENDANCE DU QUÉBEC (aux droits de l'ASSOCIATION DES CENTRES DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DU QUÉBEC), ayant son siège au 420-1001, boulevard De Maisonneuve Ouest, Montréal, province de Québec, district de Montréal, H3A 3C8

Et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT (aux droits du CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP), ayant son siège au 355, boul. Saint-Germain, Rimouski, province de Québec, district de Rimouski, G5L 3N2

et

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC (aux droits du CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DOMRÉMY-DE-LA-MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC), ayant son siège au 858, terrasse Turcotte, Trois-Rivières, province de Québec, district de Trois-Rivières, G9A 5C5

et

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE (aux droits du CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE L'ESTRIE), ayant son siège au 300-300, rue King Est, Sherbrooke, province de Québec, district de Saint-François, J1G 1B1

et

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (aux droits du CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE MONTRÉAL – INSTITUT UNIVERSITAIRE), ayant son siège au 155, boul. Saint-Joseph Est, Montréal, province de Québec, district de Montréal, H2T 1H4

et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (aux droits du CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE L'OUTAOUAIS), ayant son siège au 80, av. Gatineau, Gatineau, province de Québec, district de Hull, J8T 4J3

et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (aux droits du CENTRE NORMAND), ayant son siège au 3, 9e Rue, Rouyn-Noranda, province de Québec, district de Rouyn-Noranda, J9X 2A9

et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (aux droits du CENTRE DE PROTECTION ET DE RÉADAPTATION DE LA CÔTE-NORD), ayant son siège au 691, rue Jalbert, Baie-Comeau, province de Québec, district de Baie-Comeau, G5C 2A1

et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE (aux droits du CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA HAUTE-GASPÉSIE), ayant son siège au 215, boul. de York Ouest, Gaspé, province de Québec, district de Gaspé, G4X 2W2

et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (aux droits du CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES), ayant son siège au 363, route Cameron, Sainte-Marie, province de Québec, district de Beauce, G6E 3E2

et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL (aux droits du CENTRE JEUNESSE DE LAVAL), ayant son siège au 1.44-1755, boul. René-Laennec, Laval, province de Québec, district de Laval, H7M 3L9

et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE (aux droits du CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU NORD DE LANAUDIÈRE), ayant son siège au 260, rue Lavaltrie Sud, Joliette, province de Québec, district de Joliette, J6E 5X7

et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES (aux droits du CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DES LAURENTIDES), ayant son siège au 290, rue De Montigny, Saint-Jérôme, province de Québec, district de Terrebonne, J7Z 5T3

et

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST (aux droits du CENTRE DE RÉADAPTATION FOSTER et du CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE LE VIRAGE), ayant son siège au 200, boul. Brisebois, Châteauguay, province de Québec, district de Beauharnois, J6K 4W8

et

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (aux droits du CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE JONQUIÈRE), ayant son siège au 930, rue Jacques-Cartier Est, Saguenay, province de Québec, district de Chicoutimi, G7H 7K9

et

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE (aux droits du CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE QUÉBEC), ayant son siège au 2915, avenue Bourg-Royal, Québec, province de Québec, district de Québec, G1C 3S2

Défendeurs

et

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC, ayant un bureau au 300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.03, Québec, province de Québec, district de Québec, G1K 8K6

Intervenante

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal a autorisé l'exercice d'une action collective dans ce dossier par jugement rendu le 22 avril 2015 et modifié le 11 septembre 2015.

[2] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal a modifié la description du groupe autorisé en restreignant celui-ci par jugement rendu le 15 mars 2019.

[3] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'ordonner, à la suite du jugement du 15 mars 2019, la publication d'un avis aux membres aux personnes qui font partie de l'action collective depuis le 3 octobre 2015 et d'un avis aux membres aux personnes qui sont exclues de celle-ci.

[4] **CONSIDÉRANT** que les parties ont approuvé les avis aux membres qui doivent être publiés ainsi que les modalités de leur diffusion.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **RÉVISE** le jugement autorisant l'exercice de l'action collective rendu le 11 septembre 2015;

[6] **ORDONNE** la publication d'un avis aux membres aux personnes qui font partie de l'action collective depuis le 3 octobre 2015 (l'Avis aux membres inclus) dont la version française est jointe à l'Annexe 1 et la version anglaise est jointe à l'Annexe 2;

[7] **ORDONNE** la publication d'un avis aux membres aux personnes qui sont exclues de l'action collective (l'Avis aux membres exclus) dont la version française est jointe à l'Annexe 3 et la version anglaise est jointe à l'Annexe 4;

[8] **ORDONNE** que l'Avis aux membres inclus soit publié et diffusé par la SAAQ, à ses frais, au plus tard le 28 février 2020, en faisant parvenir des lettres ayant un format 8½ x 11 à tous les membres du groupe, par courrier, dans la langue de correspondance utilisée habituellement pour chacun d'eux (français ou anglais, selon le cas);

[9] **ORDONNE** que l'Avis aux membres exclus soit publié et diffusé par la SAAQ sur son site Internet, à ses frais, au plus tard le 31 mars 2020, en français et en anglais, jusqu'au 29 mai 2020;

[10] **ORDONNE** que les avis aux membres ci-devant mentionnés, en plus d'être disponibles au greffe de la Cour supérieure du district de Québec et au registre des actions collectives, soit accessible sur le site Internet de l'avocat Me Stéphane Michaud à l'adresse www.stephanemichaudavocat.com et sur celui des avocats Tremblay Bois Mignault Lemay à l'adresse www.tremblaybois.ca (Services / Responsabilité civile / Recours collectif);

[11] **DÉCLARE** qu'à moins d'exclusion, les membres du groupe seront liés par tout jugement à intervenir sur l'action collective de la manière prévue par la loi;

[12] **FIXE** au 30 juin 2020 le délai à l'expiration duquel les membres du groupe ayant reçu l'Avis aux membres inclus, qui ne se seront pas prévalus des moyens d'exclusion, seront liés par tout jugement à intervenir;

[13] **LE TOUT, frais à suivre.**


ALAIN BOLDUC, J.C.S.

Me Stéphane Michaud
Avocat de M. Daniel Lepage

Me Lahbib Chetaibi
Tremblay Bois Mignault Lemay
Avocats de M. Daniel Lepage

Me André Buteau
Me Sheila York
Me Justine Brassard-Méthot
Gauthier, Jacques et Dussault (Affaires juridiques-SAAQ)
Avocats de la Société de l'assurance
automobile du Québec

Me Pierre Larrivée
Me Marie-Christine Côté
Therrien Couture Joli-Coeur
Avocats de l'AIDQ, des CISSS
et des CIUSSS

Me Jean-François Tardif
Me Valérie Lamarche
Lavoie, Rousseau (Justice-Québec)
Avocats de la Procureure générale du Québec

ANNEXE 1

ACTION COLLECTIVE VISANT LES PERSONNES À QUI LA SAAQ A REFUSÉ DE DÉLIVRER UN PERMIS DE CONDUIRE À LA SUITE D'UNE ÉVALUATION SOMMAIRE OU D'UNE ÉVALUATION DU RISQUE DÉFAVORABLE

**AVIS AUX MEMBRES
MODIFICATION DU GROUPE AUTORISÉ**

Vous recevez cet avis parce que vous êtes un membre de l'action collective intentée par M. Daniel Lepage contre la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres défendeurs, dans le dossier no 200-06-000172-141, autorisée par un jugement de la Cour supérieure rendu le 22 avril 2015 et qui a été modifié par un jugement de la même Cour le 15 mars 2019.

La définition du groupe dont vous faites partie est la suivante :

Toutes les personnes à qui la SAAQ a refusé de délivrer un permis de conduire, durant la période du 27 janvier 2011 au 31 décembre 2016, à la suite d'arrestations en lien avec la conduite d'un véhicule routier avec capacités affaiblies s'étant soldées par des évaluations sommaires ou des évaluations du risque défavorables.

Sachez que l'audition dans ce dossier se tiendra au palais de justice de Québec du 21 septembre au 29 octobre 2020.

Si vous désirez demeurer membres de cette action collective, vous n'avez rien à faire. Cependant, si vous désirez en être exclus, vous devez aviser le greffier de la Cour supérieure du district de Québec au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6, par courrier recommandé, au plus tard le 30 juin 2020.

Pour plus d'informations, rendez-vous au : www.tremblaybois.ca (Services / Responsabilité civile / Recours collectif) ou www.stephanemichaudavocat.com ou en composant le **1-833-658-8855**.

LA PUBLICATION DE CET AVIS A ÉTÉ ORDONNÉE PAR LE TRIBUNAL

ANNEXE 2

**CLASS ACTION RELATED TO PERSONS TO WHOM THE SAAQ HAS REFUSED TO ISSUE
A DRIVER'S LICENCE FOLLOWING AN UNFAVOURABLE SUMMARY ASSESSMENT OR
RISK ASSESSMENT**

**NOTICE TO MEMBERS
AMENDMENT TO THE AUTHORIZED GROUP**

You have received this notice because you are a member of the class action filed by Mr. Daniel Lepage against the Société de l'assurance automobile du Québec and other defendants, in file No. 200-06-000172-141, authorized by a judgment rendered by the Superior Court on April 22, 2015, which has been amended following a judgment of the same Court on March 15, 2019.

The group of which you are part is defined as follows:

All the persons to whom the SAAQ has refused to issue a driver's licence between January 27, 2011, and December 31, 2016, following arrests made for operating a road vehicle while impaired that have resulted in unfavourable summary assessments or risk assessments.

Take note that the hearing for this case will be held at the Québec Courthouse from September 21 to October 29, 2020.

You do not have to do anything to continue being a member of this class action. However, if you wish to opt out, you have to notify the clerk of the Superior Court, district of Québec, at 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6, by registered mail, no later than June 30, 2020.

For more information, please visit <https://tremblaybois.ca/en/> (Services / Responsabilité civile / Class Actions) or www.stephanemichaudavocat.com, or call **1-833-658-8855**.

THE PUBLICATION OF THIS NOTICE HAS BEEN ORDERED BY THE COURT

ANNEXE 3**ACTION COLLECTIVE VISANT LES PERSONNES À QUI LA SAAQ A REFUSÉ DE DÉLIVRER UN PERMIS DE CONDUIRE À LA SUITE D'UNE ÉVALUATION SOMMAIRE OU D'UNE ÉVALUATION DU RISQUE DÉFAVORABLE****AVIS AUX MEMBRES
MODIFICATION DU GROUPE AUTORISÉ**

Le 22 avril 2015, dans le dossier no 200-06-000172-141, la Cour supérieure a autorisé une action collective intentée par M. Daniel Lepage contre la Société de l'assurance automobile du Québec (la SAAQ), l'Association des intervenants en dépendance du Québec (l'AIDQ) ainsi que les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (les CIUSSS) et les centre intégrés de santé et de services sociaux (les CISSS) visés par cette action pour le compte d'un groupe composé de toutes les personnes à qui la SAAQ a refusé de délivrer un permis de conduire, depuis le 27 janvier 2011, à la suite d'arrestations en lien avec la conduite d'un véhicule routier avec capacités affaiblies s'étant soldées par des évaluations sommaires ou des évaluations du risque défavorables.

Le 15 mars 2019, la Cour supérieure a rendu un jugement qui, entre autres, limite la période visée par cette action collective au 31 décembre 2016.

En conséquence, cette action collective vise maintenant toutes les personnes à qui la SAAQ a refusé, **entre le 27 janvier 2011 et le 31 décembre 2016**, de délivrer un permis de conduire à la suite d'arrestations en lien avec la conduite d'un véhicule routier avec capacités affaiblies s'étant soldées par des évaluations sommaires ou des évaluations du risque défavorables.

Si vous avez reçu de la SAAQ, après le 31 décembre 2016, une lettre vous avisant qu'elle refuse de vous délivrer un permis de conduire à la suite d'une évaluation sommaire ou d'une évaluation du risque défavorable, vous ne faites plus partie de l'action collective.

Ainsi, si vous désirez intenter un recours contre l'un et/ou l'autre de la SAAQ, de l'AIDQ, des CIUSSS et des CISSS visés par l'action collective, vous devez obligatoirement le faire dans les délais suivants :

- avant le 13 septembre 2022, si vous avez reçu la lettre de la SAAQ vous informant qu'elle refuse de vous délivrer un permis de conduire le ou avant le 13 septembre 2019;
- dans les trois (3) ans de la date de réception de la lettre de la SAAQ vous informant qu'elle refuse de vous délivrer un permis de conduire, si cette date est postérieure au 13 septembre 2019.

Pour plus d'informations, rendez-vous au : www.tremblaybois.ca (Services / Responsabilité civile / Recours collectif) ou www.stephanemichaudavocat.com ou en composant le **1-833-658-8855**.

LA PUBLICATION DE CET AVIS A ÉTÉ ORDONNÉE PAR LE TRIBUNAL

ANNEXE 4**CLASS ACTION RELATED TO PERSONS TO WHOM THE SAAQ HAS REFUSED TO ISSUE
A DRIVER'S LICENCE FOLLOWING AN UNFAVOURABLE SUMMARY ASSESSMENT OR
RISK ASSESSMENT****NOTICE TO MEMBERS
AMENDMENT TO THE AUTHORIZED GROUP**

On April 22, 2015, in file No. 200-06-000172-141, the Superior Court authorized a class action filed by Mr. Daniel Lepage against the Société de l'assurance automobile du Québec (the SAAQ), the Association des intervenants en dépendance du Québec (the AIDQ), as well as the centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (the "integrated university health and social services centres") (the CIUSSS) and the centres intégrés de santé et de services sociaux (the "integrated health and social services centres") (the CISSS) concerned by the class action on behalf of a group comprised of all the persons to whom the SAAQ has refused to issue a driver's licence since January 27, 2011, following arrests made for operating a road vehicle while impaired that have resulted in unfavourable summary assessments or risk assessments.

On March 15, 2019, the Superior Court rendered a judgment in which the class action period has been limited to December 31, 2016, among other things.

Accordingly, the class action now concerns all the persons to whom the SAAQ has refused to issue a driver's licence following arrests made for operating a road vehicle while impaired that have resulted in unfavourable summary assessments or risk assessments, **between January 27, 2011, and December 31, 2016.**

If you have received from the SAAQ, after December 31, 2016, a letter informing you that it refuses to issue a driver's licence to you following an unfavourable summary assessment or risk assessment, you are no longer part of the class action.

Therefore, should you wish to bring an action against either the SAAQ, the AIDQ, the CIUSSS or the CISSS concerned by the class action, you must do so within the following time limits:

- before September 13, 2022, if you have received the letter from the SAAQ informing you of its refusal to issue a driver's licence to you on or before September 13, 2019;
- within three (3) years of having received the letter from the SAAQ informing you of its refusal to issue a driver's licence to you, if the date is after September 13, 2019.

For more information, please visit <https://tremblaybois.ca/en/> (Services / Responsabilité civile / Class Actions) or www.stephanemichaudavocat.com, or call **1-833-658-8855**.

THE PUBLICATION OF THIS NOTICE HAS BEEN ORDERED BY THE COURT